INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

DECISION N° 2022-S-16

LA DIRECTRICE PAR INTERIM DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 29 juillet 2022 nommant Madame Carole LY directrice par intérim de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU la décision de nomination de Madame Christèle MERCIER au poste de déléguée territoriale de la délégation territoriale Centre-Est,

VU la décision de nomination de Monsieur Stéphane MEUNIER au poste de délégué territorial adjoint de la délégation territoriale Centre-Est,

VU la décision 2016-02 du 23 mars 2016 relative à l'organisation et à l'implantation des services territoriaux de l'INAO,

VU l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020,

DECIDE

- ARTICLE 1 -
Délégation de signature est donnée à Madame Christèle MERCIER, déléguée territoriale pour la délégation territoriale Centre-Est à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim de l'INAO, et dans la limite de ses attributions, les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

- ARTICLE 2 -
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christèle MERCIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane MEUNIER, délégué territorial adjoint pour la délégation territoriale Centre-Est, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim de l'INAO, les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

- ARTICLE 3 -
En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles précédents, délégation de signature est donnée à Monsieur Ambroise SARRET, Ingénieur territorial, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim de l'INAO, les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

Fait à Montreuil, le 22 août 2022
La Directrice par intérim de l'INAO

Carole LY

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUILCEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr